Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE

Cœur & Coteaux COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2021-189

Objet : Engagement de la modification simplifiée n° 1 du PLUi des Terres d'Aurignac – Annule et remplace la délibération n° 2020-205-1

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	109	Date de la convocation : 14 octobre 2021
Suffrages exprimés	130	

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Suppléé par LACOSTE Victoria
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Absent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	FLAMBEAUX	Émilie	Procuration à Jean-Michel LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Présent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Présent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Procuration à Virginie NICOLAS
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Présent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présent
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Suppléé par Didier LAPUYADE
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Présent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	Suppléée par Robert DUCLOS
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Présent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Procuration à Michel DUPRAT
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Procuration à Gilles CLARENS
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Présent
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Absent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présent
34	EOUX	REY	Monique	Présent
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Présent
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présent
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Présent
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par Guy FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présent
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présent
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Présent
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présent
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Présent
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Suppléé par Robert GRAMOND
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Présent
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Procuration à Christelle GAUTHIER
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présent
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BREESE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présent
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Joslane	Présent
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présent
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présent
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Procuration à Laure VIGNEAUX
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Absent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Absent
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présent
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présent
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Procuration à Daniel SABATHE
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Présent
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE

89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présent
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Procuration à Laurent BRIOL
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Présent
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Présent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présent
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Procuration à Evelyne RIERA
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présent
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Béatrice MALET
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Procuration à Manuel ISASI
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Présent
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Présent
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-François AGNES
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Céline RICOUL
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Présent
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRE	Annie	Présent
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présent
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Présent
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Annie NAVARRE
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Joël GUILLERMIN
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présent
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Procuration à Annabelle FAUVERNIER
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Procuration à Magali GASTO OUSTRIC
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Thierry POUZOL
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Présent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présent
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présent
127	SALHERM	de GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Absente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présent
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présent
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présent
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Procuration à Claire VOUGNY
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Suppléée par Bernard DUCASSE
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Présent
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Présent
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présent
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Procuration à Céline LAURENTIES-BARRERE

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE

Délibération N° 2021-189

ENGAGEMENT DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DES TERRES D'AURIGNAC (PLUI)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2020-205-1

Monsieur le Vice-Président Jean FERRERE présente le rapport suivant :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 ;

Vu la délibération n° 2017-173 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 25 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac ;

Vu l'arrêté n° 2018-32 en date du 24 juillet 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac afin d'annexer le périmètre du Programme Urbain Partenarial (PUP) sur la commune d'AURIGNAC, lieu-dit Martin ;

Vu l'arrêté n° 2018-41 en date du 11 décembre 2018 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac ;

Vu la délibération n° 2019-151 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°1 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune de CASSAGNABÈRE-TOURNAS) ;

Vu la délibération n° 2019-153 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°3 du PLUi des Terres d'Aurignac (communes d'AURIGNAC et d'ALAN) ;

Vu la délibération n° 2019-154 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 04 juillet 2019 prescrivant la révision allégée n°4 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune d'ALAN) ;

Vu la délibération n° 2019-241 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2019 prescrivant la révision allégée n°2 du PLUi des Terres d'Aurignac (commune d'AURIGNAC) ;

Vu l'arrêté n° 2019-16 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 15 juillet 2019 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac ;

Vu l'arrêté n° 2019-27 en date du 04 décembre 2019 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges portant mise à jour n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Terres d'Aurignac ;

Vu la délibération n° 2020-202 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2020 prescrivant la révision allégée n°5 du PLUi des Terres ;

Vu la délibération n° 2020-205 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2020 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi des Terres d'Aurignac ;

Vu la délibération n° 2020-205-1 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges en date du 16 décembre 2020 qui annule et remplace la délibération n°2020-205 visée de 22/12/2020 pour erreur matérielle ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE

Monsieur le Vice-Président présente les motifs qui justifient la prescription de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac, à savoir :

- ✓ Étendre les possibilités d'implantation de bâtiments agricoles pour préserver et développer l'activité agricole qui constitue l'un des 4 défis majeurs du projet de territoire de la communauté de communes ;
- ✓ Permettre l'évolution de certains bâtiments existants en zones agricole et naturelle ;
- ✓ Prendre en compte la demande de la DREAL, dans le cadre d'une mesure compensatoire - Évitement-Réduction-Accompagnement-Compensation relatives aux espèces protégées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DÉCIDE :

- **D'ENGAGER** la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à prescrire par arrêté la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Terres d'Aurignac en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :
  - ✓ La modification du règlement écrit de la zone Naturelle pour autoriser l'implantation de bâtiments agricoles ;
  - ✓ Le repérage sur le règlement graphique, au titre de l'article L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme de bâtiments situés en zones Agricole et Naturelle pouvant faire l'objet d'un changement de destination et l'adaptation du règlement écrit pour préciser la nature des destinations et sous-destinations autorisées ou soumises à conditions ;
  - ✓ Le classement de la parcelle ZN 25 en Espace Boisé Classé sur la commune de LATOUE.
- **De PRÉCISER** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 sous la forme d'un dossier complet consultable dans les mairies d'ALAN, AULON, AURIGNAC, BACHAS, BENQUE, BOUSSAN, BOUZIN, CASSAGNABÈRE-TOURNAS, CAZENEUVE-MONTAUT, EOUX, ESPARRON, LATOUE, MONTOULIEU-SAINT-BERNARD, PEYRISSAS, PEYROUZET, SAINT-ANDRÉ, SAINT-ÉLIX-SÉGLAN, SAMOUILLAN et TERREBASSE ;
- **De DIRE** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration de la modification simplifiée n°1 du PLUi des Terres d'Aurignac sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Haute-Garonne, arrondissement de SAINT-GAUDENS.
Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et dans les mairies d'ALAN, AULON, AURIGNAC, BACHAS, BENQUE, BOUSSAN, BOUZIN, CASSAGNABÈRE-TOURNAS, CAZENEUVE-MONTAUT, EOUX, ESPARRON, LATOUE, MONTOULIEU-SAINT-BERNARD, PEYRISSAS, PEYROUZET, SAINT-ANDRÉ, SAINT-ÉLIX-SÉGLAN, SAMOUILLAN, TERREBASSE.

Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

POUR :	**122**
CONTRE :	**4**
ABSTENTIONS :	**4**

ADOPTÉ

Fait et délibéré le 21 octobre 2021
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Communauté de Communes Cœur et Coteaux
République Française

Envoyé en préfecture le 27/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le 27/10/2021
ID : 031-200072643-20211021-2021189-DE